



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 5864

Texte de la question

M Roland Huguét appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur les conséquences des suppressions d'emplois dans les services fiscaux du Pas-de-Calais. Celles-ci s'élèvent à 119 depuis 1985, compte tenu des vingt nouvelles suppressions prévues au projet de budget 1989. Cette réduction d'effectifs entraîne des conditions de travail pénibles pour le personnel. Elle affecte prioritairement les relations avec le public et bloque toute possibilité de mutation pour 299 agents qui souhaitent réintégrer le Pas-de-Calais. Le fait que ce département compte un nombre de non imposables supérieur à la moyenne nationale ne saurait justifier un tel manque de moyens, compte tenu de l'important travail que représente le traitement de ces dossiers. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour améliorer les conditions de travail du personnel et garantir l'accueil du public dans les services impôts.

Texte de la réponse

Reponse. - Le niveau des emplois de la direction des services fiscaux du Pas-de-Calais a été déterminé, comme pour les autres directions, en tenant compte de ses charges et de son niveau d'informatisation. A cet égard, l'informatisation des services de direction effectuée en 1987 sera complétée en 1989 par celle des divisions du contrôle fiscal et du contentieux et l'application informatique Majic 2 sera mise en place en mars 1989 dans les services du cadastre. D'autre part, la date d'effet de six des vingt suppressions d'emplois décidées dans cette direction au titre de 1989 a été reportée. Cependant, pour améliorer les conditions de travail des personnels ainsi que la qualité des services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans le domaine fiscal et foncier, une politique active de modernisation des services et de simplification des tâches est menée, liée, notamment, au développement de l'informatisation. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre et des recettes des impôts sera poursuivie. Par ailleurs, l'étude préalable à celle de la documentation hypothécaire est en cours et l'expérimentation de l'informatisation de l'inspection d'assiette et de documentation des centres des impôts sera conduite en 1989. Enfin, l'accueil du public dans de bonnes conditions demeure prioritaire. En particulier, lors des périodes de souscription des déclarations d'impôt sur le revenu et de sortie des rôles, des organisations spécifiques et des moyens adaptés sont mis en œuvre pour lui assurer la meilleure information possible.

Données clés

Auteur : [M. Huguét Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5864

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3374